

Le 11 avril 2018

**OBJET : Demande de renseignements du 10 avril 2018**  
**N/réf. : 4631-00-2018-02**

---

Maître,

À titre de responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)* (« *Loi sur l'accès* »), je donne suite à votre demande de renseignements du 10 avril 2018.

Votre demande visait à obtenir copie des Règles générales d'utilisation du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction, adoptées le 19 novembre 2012 et modifiées le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Après vérification, nous vous confirmons que la dernière version du document Règles générales d'utilisation du Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

[https://www.ccq.org/~media/PDF/Formation/Regles\\_generales\\_FFSIC.pdf](https://www.ccq.org/~media/PDF/Formation/Regles_generales_FFSIC.pdf).

La dernière modification ayant été adoptée le 3 juin 2015.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'application  
de la *Loi sur l'accès*,

François Charette  
FC/mm